



HASNON

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston – Mme LECOEUVRE Stéphanie - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie – Mme DERONNE Catherine – Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mr BOUDREZ André – Madame MASCAUX Ségolène – Mme DUTRIEUX Julie – Mr VERDIERE Andy – Mme WADBLED Laetitia – Mr BUEMI Bruno – Mr DELCROIX Thibaut -

Étaient absents : - Mme LUTAS Sylvie – Mr LARIVIERE Romuald – Mr SANSON Guillaume – Mme DHONT Audrey - Mme WILLEMS Véronique.

Ont donné procuration : Mme LUTAS Sylvie à Mr DESMEDT André – Mr LARIVIERE Romuald à Mme MASCAUX Ségolène - Mme DHONT Audrey à Mr BUEMI Bruno.

MME Sophie VAN EECKHOUT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

NOMBRE DE :

Conseillers en exercice	Présents	Votants
19	14	17

Objet : VENTE D'UN TERRAIN DE 29 m² CADASTRE AK 533 (délib. 2026/01/04)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame BOURGOIS Géraldine souhaite acquérir un terrain d'une superficie totale de **29 m² cadastré AK 533** appartenant au domaine public et qui traverse ses parcelles AK 65 et AK 66 dont elle est propriétaire.

A l'époque, il existait une servitude avec l'existence d'un fossé qui a été drainé qui traversait ces deux parcelles qui n'est plus d'actualité à ce jour. Un garage de 9 m² a été construit sur le domaine public. Madame BOURGOIS souhaite vendre sa maison et se trouve dans l'obligation de régulariser cela pour poursuivre sa vente.

Suite au plan de division du géomètre établi en date du 14 Novembre 2025 mentionnant une superficie totale de 29 m²,

Suite à l'avis des domaines en date du 28 Novembre 2025 précisant que ce bien est en nature de parcelle non bâtie et de voie d'accès aux parcelles voisines AK 65 et AK 66,

Suite à la délibération n° 2026/01/03 du 19 janvier 2026 autorisant la désaffectation et le déclassement du domaine public communal de cette partie pour l'intégrer au domaine privé communal,

Monsieur le Maire propose de vendre ce terrain de 29 m² à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise à l'unanimité de vendre ce terrain de 29 m² cadastré AK 533 situé 6 rue Marcel Sembat à l'euro symbolique à Madame BOURGOIS Géraldine ou à son futur acquéreur. Les frais de bornage et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.
- Autorise le Maire à signer l'acte qui sera établi par Maîtres SCANNELLA et RICHEZ – notaires associés à St Amand Les Eaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

La secrétaire.

Sophie VAN EECKHOUT

Le Maire,

André DESMEDT



Nota. Le Maire certifie que le
Compte rendu de cette délibération
a été affiché à la porte de la mairie
Le 21 Janvier 2026
Que la convocation du conseil
avait été faite le 12 Janvier 2026
le Maire.